



MAIRIE de MIJOUX

Rue Dame Pernelle
01410 Mijoux

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 avril 2015

La réunion s'est ouverte à 18 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire.

Etaient présents : tous les membres en exercice, à l'exception de :

Excusés : Mr Jacques TIMMERMANS, Mr Djamel ZANOUN,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE

I. Compte Administratif et Compte de Gestion 2014

N'ayant pas réceptionné le compte de gestion des services de la trésorerie, ce point de l'ordre du jour est ajourné.

II. Budget primitif 2015

Les notifications officielles des dotations de l'Etat n'étant pas réceptionné le vote du budget primitif 2015 est ajourné et reporté.

Toutefois, le conseil doit voter les taux des taxes locales pour l'année 2015, nécessaires à l'équilibre du projet de budget primitif.

Monsieur Le Maire soumet au Conseil le rapport suivant :

Les bases nettes d'imposition de la Commune de Mijoux pour l'année 2015, telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

	Bases d'Imposition effectives 2014	Bases Prévisionnelles Notifiées 2015	Evolution
Taxe d'Habitation	895.055	905.700	1.189 %
Taxe Foncière bâti	789.232	792.300	0.389 %
Taxe Foncière non bâti	54.359	56100	3.203 %
CFE	185.858	179600	-3.367 %

Compte tenu de ces bases d'imposition et des allocations compensatrices d'allègements fiscaux pour 2015 et de la baisse des dotations de l'Etat qui s'élève à 20000 € pour l'année 2015, le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget primitif prévisionnel 2015 est de 525.909 € ;

Pour atteindre ce produit fiscal, Monsieur Le Maire propose d'augmenter pour l'année 2015 les taux des 4 taxes locales en appliquant un coefficient de variation proportionnel de 1,05000, ce qui donnerait les rendements indiqués ci-après :

	Taux d'Imposition 2014	Bases Prévisionnelles 2015	Taux 2015 Proposés	Produits attendus
Taxe d'Habitation	21.30 %	905.700	22.36 %	202.515 €
Taxe Foncière bâti	16.59 %	792.300	17.42 %	138.019 €
Taxe Foncière non bâti	60.78 %	56.100	63.82 %	35.803 €
CFE	23.33 %	179.600	24,50 %	44.002 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1636B sexies et suivants ;
Vu l'état de notification MI1259 des bases d'imposition reçu en mairie de Mijoux ;
Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2015 ;

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Le Maire,
Après en avoir délibéré, et voté POUR à l'unanimité,

Fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2015 :

Taxe d'Habitation : 22,36 %
Taxe foncière bâti : 17,42 %
Taxe foncière non bâti : 63,82 %
CFE : 24,50 %

III. Délibérations sur le régime des primes et indemnités attribuées aux agents communaux

Suite aux remarques faites par les services de la trésorerie, la rédaction des délibérations relatives à l'attribution des primes et indemnités attribuées aux agents communaux doit être modifiée, sur le fond cette nouvelle rédaction ne modifiera pas les décisions prises en la matière jusqu'à présent.

V. Questions et délibérations diverses

Les services de l'ONF proposent différents devis relatifs aux travaux forestiers pour l'année 2015 ainsi que les parcelles objets des coupes prévues pour cette année : approuvé.

Il est 20 heures, rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.